Nom commercial : JACKODUR Montagekleber

Code produit: JIN-009

Version actuelle: 3.0.2, établi le: 13.12.2017 **Version remplacée:** 3.0.1, établi le: 10.08.2016 **Région:** FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

JACKODUR Montagekleber

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
adhésif

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
Jackon Insulation GmbH
Ritzlebener Straße 1
D-39619 Arendsee

N° de téléphone +49 (0)3 90 36 / 9 60 - 0
N° Fax +49 (0)3 90 36 / 9 60 - 2 90

Service émetteur / téléphone
Tel.: +49 (0)3 90 36 / 9 60 - 0; Fax: +49 (0)3 90 36 / 9 60 - 2 90

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
info@jackodur.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)3 90 36 / 9 60 - 0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Carc. 2; H351
Eye Irrit. 2; H319
Resp. Sens. 1; H334
Skin Irrit. 2; H315
Skin Sens. 1; H317
STOT RE 2; H373
STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

SGH07

SGH08

Mention d'avertissement
Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Mentions de danger (UE)

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique
Mélange (préparation)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**			
	9016-87-9 - - -	Carc. 2; H351 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT RE 2*; H373 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	**carbonate de propylène**			
	108-32-7 203-572-1 607-194-00-1 -	Eye Irrit. 2; H319	< 5,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16
(*,**,***,****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Resp. Sens. 1; H334: C >= 0,1% Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% STOT SE 3; H335: C >= 5% Skin Irrit. 2; H315: C >= 5%	-	-

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H373 par inhalation; audition ; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable. Changer les vêtements souillés ou contaminés par le produit.

Après inhalation
Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané
Tapoter la peau éclaboussée par le produit avec un tissu cellulosique puis laver abondamment à l'eau avec un nettoyant doux.

Après contact oculaire
Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

Après ingestion
Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Mousse; Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié
Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NOx); Acide cyanhydrique (HCN); Les gaz dégagés lors d´un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

5.3 Conseils aux pompiers
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les travaux d´extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d´incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes
Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l`élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Ne pas inhaler les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker au sec.

Température de stockage recommandée

Valeur	10	-	50	°C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Aucun(e) n'est connu(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Pour le traitement par projection ou des températures des matières premières supérieures à 40°C, une évacuation de l'air est nécessaire.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2.

Protection des yeux / du visage
Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains
En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	nitrile		
Epaisseur du matériel	>=	0,35	mm
Temps de passage	>=	480	min

Divers
Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur
pâteux
beige

Odeur
caractéristique

Seuil d'odorat
Donnée non disponible.

pH
Donnée non disponible.

Point d'ébullition / Zone d'ébullition
Donnée non disponible.

Point de fusion / Zone de fusion
Donnée non disponible.

Point de décomposition / Zone de décomposition	
Remarque	A partir d'env. 260°C polymérisation, élimination du CO2.

Point d'éclair
Non applicable

Température d'auto-inflammabilité
Donnée non disponible.

Propriétés comburantes
Donnée non disponible.

Propriétés explosives
Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)
Donnée non disponible.

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;
Donnée non disponible.

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité
Donnée non disponible.

Pression de vapeur
Donnée non disponible.

Densité de vapeur
Donnée non disponible.

Taux d'évaporation
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité		
Valeur	1,51	g/cm³
Température de référence	20	°C

Solubilité dans l'eau	
Remarque	non miscible

Solubilité(s)
Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau
Donnée non disponible.

Viscosité
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique
Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter
Températures > 50 °C. En cas de contact avec de l'eau, formation de CO2, formation de pression possible dans des récipients fermés.

10.5 Matières incompatibles
Amines; Alcohols; Acides; Bases; Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux
Oxydes d'azote (NOx); Acide cyanhydrique (HCN)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	**Nom du produit**		
1	**JACKODUR Montagekleber**		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
Remarque	Données se rapportant au composant principal		

Toxicité dermale aiguë			
N°	**Nom du produit**		
1	**JACKODUR Montagekleber**		
DL50	>	9400	mg/kg
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Remarque	Données se rapportant au composant principal		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	**Nom du produit**
1	**JACKODUR Montagekleber**
Remarque	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'etiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	**Nom du produit**		
1	**JACKODUR Montagekleber**		
CL 50		0,31	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
Remarque	Données se rapportant au composant principal.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
N°	**Nom du produit**
1	**JACKODUR Montagekleber**
Source	Fabricant
Évaluation	irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	**Nom du produit**
1	**JACKODUR Montagekleber**
Source	Fabricant
Évaluation	irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	**Nom du produit**
1	**JACKODUR Montagekleber**
Voie d'exposition	Peau
Source	Fabricant
Évaluation	sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible.

Cancérogénicité	
N°	**Nom du produit**
1	**JACKODUR Montagekleber**
Remarque	Carc. Cat. 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Le produit est irritant pour les yeux et la peau. Irrite les organes de la respiration; Peut provoquer une sensibilisation par inhalation. Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

Autres informations
Respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de manipula-tion de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	**Nom du produit**		
1	**JACKODUR Montagekleber**		
CL 0	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Brachydanio rerio		
Substance de référence	avec référence au composant principal		
Méthode	OCDE 203		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	**Nom du produit**		
1	**JACKODUR Montagekleber**		
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Substance de référence	avec référence au composant principal		
Méthode	OCDE 202		
Source	Fabricant		
NOEC	>	10	mg/l
Durée d'exposition		21	j
Espèces	Daphnia magna		
Substance de référence	avec référence au composant principal		
Méthode	OECD 211		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Elimination physico-chimique	
N°	**Nom du produit**
1	**JACKODUR Montagekleber**
Remarque	Le produit se transforme avec l'eau à l'interface en un produit de réaction solide, à haut point de fusion et insoluble (polycarbamide) en formant du dioxyde de carbone.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	
N°	**Nom du produit**
1	**JACKODUR Montagekleber**
Remarque	Durcit avec l'humidité de l'air ; reste sur la surface du sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes
Le produit se transforme avec l'eau à l'interface en un produit de réaction solide, à haut point de fusion et insoluble (polycarbamide) en formant du dioxyde de carbone. Cette réaction est accélérée avec des agents tensioactifs (p. ex. savons liquides) ou des solvants solubles dans l'eau. Selon les connaissances actuelles, le polycarbamide est inerte et non biodégradable.

12.7 Autres informations

Autres informations
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations
Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement
Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions
Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).
H332 Nocif par inhalation.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH
Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg
Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 622327